

Section 32 du Comité national, session d'automne 2009

Lien entre la PES et les médailles

La section 32 exprime sa satisfaction de la création d'une prime d'excellence scientifique pour le personnel du CNRS qui permet enfin de distinguer le travail de certains chercheurs. Mais elle considère que le lien entre l'attribution des médailles et l'attribution des primes d'excellence scientifique est d'autant plus inacceptable qu'il n'est pas prévu que les enseignants-chercheurs médaillés reçoivent automatiquement une prime. Outre le caractère arbitraire de l'attribution rétroactive des primes aux médaillés des quatre dernières années, on change le sens de cette reconnaissance. La logique des médailles est d'attribuer une reconnaissance symbolique aux travaux prometteurs de recherche d'un jeune chercheur (médaille de bronze) ou à l'originalité d'une œuvre d'un chercheur confirmé (médaille d'argent) et non d'augmenter les revenus matériels des chercheurs.

S'il faut ajouter une reconnaissance matérielle à la reconnaissance symbolique, la meilleure solution serait d'attribuer au lauréat un budget de recherche conséquent dont le chercheur disposerait en toute autonomie pour mener sa recherche scientifique.

Pour ces différentes raisons la section 32 décide de ne pas transmettre de propositions de médailles de bronze et d'argent.

Motion votée par 15 oui et une abstention